



Compte rendu de la réunion du 20 Juin 2018

Thèmes du jour

- Préparation Mallemort à Bicyclette
- Point avancement Piboulon

Participants : 6 personnes présentes (Francine, Denise, Daniel, Anne, Muriel, Thierry)

Mallemort à Bicyclette

La préparation de cet évènement, prévu le 8 juillet, avance de façon très satisfaisante. Notre correspondante à la mairie sur le sujet est Ghislaine Guy.

- Le parcours prévu a été déposé auprès de la police municipale. Une adaptation pourra être aménagée pour raccourcir le parcours pour des enfants qui seraient fatigués (retour directement du chemin de Salon vers l'aire de pique-nique sans passer par le Roure et le canal).
- Une attestation a été reçue de la SMACL pour confirmer que l'évènement « Mallemort à Bicyclette » du 8 juillet était bien assuré.
- Les enfants ne seront acceptés que sous la responsabilité de leurs parents.
- Conformément au code de la route, les enfants de moins de 12 ans devront porter un casque.
- Des adultes seront équipés de gilets jaunes pour baliser le groupe
- Trousse de secours prévue (Muriel)
- La traversée de la RD23 vers Douneau se fera par groupes en gérant si nécessaire la circulation
- Les tables et les bancs ont été commandés auprès des services techniques. Il faudra les récupérer le vendredi après-midi (remorque Jean-Claude ?). La remorque pourra servir à transporter les piqueniques de ceux qui le souhaitent. Denise ne fait pas de vélo et se propose de rester garder le matériel sur l'aire de pique-nique.

- Avec l'aide de Ghislaine et du service Com :
 - Possibilité d'avoir des affiches à mettre avant MSDD (*hors réunion : c'est OK, affichage jeudi 21 après-midi*). Prévoir affiches lieux stratégiques (espace jeune, stades, bike parc, gymnase, médecin, kiné, golf,...)
 - Maquette annonce à préparer pour mettre sur le site de la mairie (Anne voit avec le service Com)
 - Ghislaine informe le conseil des jeunes de l'évènement
 - Flyer à tirer (Thierry). Distribution à prévoir par tous dans les 15 jours à venir (et notamment le 6 juillet pour la fin de l'année scolaire).

Sauvons le Piboulon

Les inventaires botaniques réalisés par l'équipe de Thierry Dutoit (IMBE) ainsi que par Georges Guende (ancien botaniste du Parc du Luberon) confirment la richesse exceptionnelle de la flore du Piboulon. (voir analyse Georges Guende en annexe)

Selon Georges Guende, un site où l'on trouve près d'une centaine d'espèces différentes est considéré comme extrêmement riche. Sur la Crau ancienne du Piboulon, il a déjà identifié plus de 143 espèces différentes et pense arriver à 150. Il n'a jamais vu ça en 35 ans de carrière...

Faute de discussion possible avec les élus concernés et conformément à la décision prise lors de notre dernière réunion, un courrier a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux. Ce courrier insiste sur les éléments nouveaux apparus depuis l'approbation du projet en 2015 et notamment sur la biodiversité exceptionnelle mise en évidence ce printemps. Il demande qu'une nouvelle réflexion soit menée pour prendre en compte ces nouveaux éléments et décider si le Piboulon doit être consacrée au projet photovoltaïque de Voltalia ou si ce vestige de Crau ancienne doit bien au contraire être intégré au patrimoine naturel de la commune (voire du département) et faire l'objet de mesures de protection (*hors réunion : voir [possibilité d'arrêté de biotope](#)*)

Lors du dernier conseil municipal, la majorité a choisi de ne pas évoquer elle-même ce sujet. L'opposition s'est fait un plaisir de le faire à sa place et a été de fait notre porte-parole. Nous sommes donc désormais accusés de collusion avec les groupes d'opposition !

Point positif : le conseil municipal a acté le principe d'une nouvelle réflexion sur le sujet

Point négatif : il n'est pas souhaitable de transformer le sujet du Piboulon, en un débat politicien entre majorité et opposition. Le sujet du Piboulon concerne tous les citoyens et vise uniquement à préserver ce site remarquable.

Rappel : de par ses statuts, l'association La Parole aux Citoyens n'a vocation à soutenir aucun parti ou groupe politique.

Visite du 19 juin

Plusieurs conseillers municipaux, de la majorité comme de l'opposition, nous ayant déclaré mal connaître le Piboulon, nous avons organisé une visite avec Georges Guende. Cette visite a permis de mettre en lumière et d'expliquer l'exceptionnelle biodiversité du site.

Seuls 3 conseillers de l'opposition ont participé à cette visite (une conseillère de la majorité a manifesté son intérêt pour cette visite mais n'était pas disponible). Nous allons donc être à nouveau accusés de collusion...

Recours administratif

Notre recours gracieux a été reçu en préfecture le 23 avril. Il ne contient malheureusement pas les résultats des derniers inventaires botaniques et pourrait être rejeté ou rester sans réponse (date limite le 23 juin)

En cas de rejet, un recours au tribunal administratif est envisagé. Selon nos statuts celui-ci doit être décidé par le conseil collégial. Afin de confirmer cette décision et lui donner tout le poids nécessaire, Thierry propose de convoquer une assemblée générale début juillet pour prendre cette décision tous ensemble.

Parc photovoltaïque sur l'ancienne décharge

Le 7 juin nous avons rencontré la personne de la Métropole en charge de la préparation du cahier des charges pour le projet de parc photovoltaïque sur l'ancienne décharge des Fumades. Notre demande a été de prescrire une démarche de concertation préalable dans le cahier des charges afin de ne plus reproduire ce qui s'est passé pour le Piboulon.

Ceci devrait être le cas, un comité de pilotage consultatif est prévu afin d'associer des associations et des riverains au pilotage du projet.

Réunion mairie

Thierry a pris rendez-vous le 2 juillet avec Hélène Gente pour évoquer plusieurs sujets : relations avec l'association, problème du Piboulon et manière d'avancer raisonnablement sur ce sujet, demande de consultation en tant que Association Locale d'Usagers dans le cadre de la modification du PLU.

Qui peut participer à cette réunion ?

Mallemort le 22 juin 2018

Thierry

ANNEXE : Analyse du site du Piboulon par M. Georges Guende

Richesses naturelles de la colline de Piboulon (Communes d'Alleins-Mallemort. Bouches du Rhône).

La colline de Piboulon constitue un petit plateau situé à une centaine de mètres en contre-haut de la rive gauche du lit de la Durance. C'est une terrasse alluviale qui correspond aux dépôts d'un ancien lit de la Durance disparu, et dont il n'en reste actuellement plus que quelques témoins dans la vallée de la Durance suite à leur destruction par de nombreux aménagements (Thierry Dutoit. IMBE, CNRS). C'est un des rares et beaux lambeaux de ces modèles fluvio-glaciaires, témoignages des périodes froides des phases climatiques du quaternaire (Riss, Mindel, Würm).

Le substrat comme celui de la Crau sèche, est un poudingue fluvial induré constitué de galets d'origine alpine et de types variés (cristallins et calcaires), cimentés en profondeur par le calcaire des eaux de ruissellement. En surface le sol, très superficiel, est un paléosol très ancien, constitué de petits galets de surface enchâssés dans un horizon argilo-limoneux de quelques centimètres plus ou moins décalcifié, voire par endroits sableux.

Avec un système de pelouses sèches et rases de type steppique, qui s'apparente au Coussoul de la Crau sèche, dernier habitat d'origine steppique de l'Europe Occidentale classé en Réserve Naturelle Nationale, la végétation y présente un caractère tout à fait remarquable. S'y concentre sur une surface réduite une Biodiversité végétale particulièrement élevée et d'une qualité exceptionnelle. Un premier inventaire a permis d'y recenser 143 espèces végétales, ce qui sur un si petit espace correspond à des niveaux rarement atteints en Provence. Parmi celles-ci on trouve notamment plus d'une dizaine d'espèces d'orchidées dont 3 espèces protégées par la loi (*Anacamptis coriophora subsp fragans*, *Ophrys provincialis*, *Serapias parviflora*), ainsi que plusieurs autres espèces rares spécifiques de cet habitat très particulier parmi lesquelles une espèce d'hysope méditerranéenne rarissime: l'hysope blanchâtre (*Hyssopus canescens*) dont la répartition en France se trouve essentiellement centrée sur la Crau.

La combinaison ici de plusieurs paramètres est à l'origine de l'expression d'un milieu biologiquement exceptionnel où viennent se croiser un panel particulièrement original d'espèces d'horizon et écologie variés :

- La sécheresse édaphique du substrat, par les contraintes qu'elle impose, participe fortement à l'expression d'une végétation des régions calcaires les plus chaudes et sèches de la Méditerranée occidentale. Les espèces phares recensées de ce cortège y sont : l'Ophrys de Provence (*Ophrys provincialis* orchidée protégée par la loi), l'hysope blanchâtre (*Hyssopus canescens*), *Anemone hortensis*, *Astragalus sesameus*, *Hippocrepis biflora*, *Leontodon tuberosus*

- L'horizon argilo-limoneux de surface de nature plus ou moins décarbonaté, permet l'arrivée ici de quelques espèces des terrains neutres à acides comme : le sérapias à petite fleurs (*Serapias parviflora*) orchidée rarissime en France et protégée par la loi, *Filago minima*, *Galium murale*, *Hypochaeris glabra*, *Linum trigynum*, *Parentucellia latifolia*.

- La nature géologique compacte et assez imperméable du poudingue peu fissuré, crée par ailleurs un phénomène d'hydromorphie temporaire de surface pendant les périodes à forte pluviosité (printemps, automne) , favorable à certaines espèces acceptant à la fois des terrains très secs mais aussi très humides une partie de l'année, avec ici : l'orchis à odeur de vanille (*Anacamptis coriophora* subsp *fragans*) orchidée protégée par la Loi particulièrement abondante ici, *Ranunculus paludosus*, et *Spiranthes spiralis*,...

Par ailleurs au-delà de la rareté et de la diversité des espèces qui s'y épanouissent, les qualité et rareté d'un habitat naturel, constituent également des critères majeurs dans le cadre des politiques de conservation de la nature mises en œuvre par l'Etat français; notamment à travers la Directive Européenne dite Natura 2000. Les pelouses steppiques de Piboulon y sont rattachables au titre de l'Habitat 6220 « Parcours substeppiques méditerranéens de graminées et annuelles des *Thero-Brachypodietea* » considérés d'une richesse botanique remarquable notamment en orchidées. Au sein de l'ensemble et des multiples types de cet Habitat naturel reconnu comme d'intérêt et de protection prioritaire par la Communauté Européenne; la steppe de Piboulon constitue un faciès inhabituel, et exceptionnel.

L'association de plantes qui constitue cette terrasse est une communauté végétale unique et à fort intérêt et enjeux patrimonial, et comme celle de la steppe de la Crau mérite d'être également considérée comme de Haute priorité en terme de conservation.

Par ailleurs au-delà de ses qualités environnementales; au niveau historique cette terrasse steppique est également à mettre en parallèle avec celle de la Crau sèche voisine dont elle partage une part d'histoire.

Les travaux de recherches en cours, menés actuellement par Thierry Dutoit, Professeur d'Université (Institut Méditerranéen de Biodiversité et Ecologie), Directeur de Recherches CNRS, et Président du Conseil scientifique de la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau, et son équipe; dans le cadre du programme CarHab (Cartographie des Habitats) du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire qui finance une thèse de Doctorat pour la période 2017-2020. sur l'ensemble de ces terrasses alluvionnaires anciennes de la Durance; viennent corroborer les intérêts et enjeux scientifiques particuliers de ces Biosystèmes.

Guende Georges (Retraité, écologue botaniste)

A l'attention de Degiovanni Jean-Claude & Platon Thierry, de l'Association « La Parole aux Citoyens »